



CENTRE DE FORMATION CONTINUE CCI SAVOIE

LIVRET D'ACCUEIL



CCI Savoie

5 rue Salteur CS 22416 - 73024 Chambéry cedex
T. 04 57 73 73 73 | www.savoie.cci.fr

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Sommaire

1.	Réseau des CCI et missions	3
2.	Notre organisation	6
3.	Nos ressortissants	7
4.	Qualité, sécurité, environnement	8
5.	Les prestations de formation	9
	Satisfaction et recommandation	9
6.	L'équipe	10
	Un responsable pédagogique.....	10
	Un chargé de formation	10
	Un assistant administratif	10
	Le formateur – la formatrice	10
7.	Le déroulement des prestations	13
	Informations préalables	13
	Les méthodes et moyens pédagogiques.....	13
	Les moyens techniques	14
8.	Nos services	15
	Une offre sur-mesure pour les dirigeants d'entreprise	15
9.	Formulaire de dépôt des réclamations	16
	Description.....	16
10.	Sécurité.....	17
11.	Plan d'accès	18
12.	Règlement intérieur	19
	Règlement intérieur applicable aux stagiaires en formation continue	19

1. Réseau des CCI et missions

Etablissement public à caractère administratif

Assurer la représentation et la promotion des intérêts des entreprises de la Savoie auprès des pouvoirs publics

*Développement économique | Attractivité
Aménagement des territoires
Politiques publiques*

Accompagner les entreprises et porteurs de projet dans leur développement

*Conseil individuel ou collectif
Animation de réseaux | Information et formalités administratives*

La CCI Savoie est dirigée par 38 élus. Ce sont des professionnels bénévoles dont le rôle est de s'impliquer dans la stratégie de développement, dans le choix de ses actions et de son budget.



PRESIDENT CCI SAVOIE

Marc BEGGIORA

1^{er} VICE-PRESIDENT
Jean-Sylvain COSTERG

VICE-PRESIDENT INDUSTRIE
Patrick RICHIERO

VICE-PRESIDENT MONTAGNE
Didier BIC

**VICE-PRESIDENTE
COLLECTIVITES LOCALES**
Béatrice TETAZ-MONTHOUX

TRESORIER
Bruno CORDAT

TRESORIERE ADOINTE
Laurence BESSIRE

SECRETAIRE
Stéphane BIZOUARD

SECRETAIRE
Claude VARON

COMMISSIONS REGLEMENTAIRES

FINANCES
Président : Guillaume COHEN

CONSULTATIVE DES MARCHES
Président : Stéphane BASTIEN

**PREVENTION DES
CONFLITS D'INTERETS**
Président : Pierre FOLLIET

COMMISSIONS SECTORIELLES

COMMERCE
Président : Jean-François
DESTREVIGNE

**INDUSTRIE & TRANSITION
ECOLOGIQUE**
Président : Estelle EZZEDDINE

TOURISME ET MONATGNE
Président : Didier BIC

**COMMERCE ET ECONOMIE DE
PROXIMITE**
Président : Stéphane BIZOUARD

TRANSITION NUMERIQUE
Président : Laurent DEFOURS

FORMATION
Président : Boris GALINDO

**AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**
Président : Béatrice TETAZ
MONTHOUX

INTERNATIONAL
Président : Jean-Sylvain
COSTERG

COMMISSIONS TERRITORIALES

**GRAND CHAMBERY – GRAND
LAC**
Réfèrent : Béatrice TETAZ-

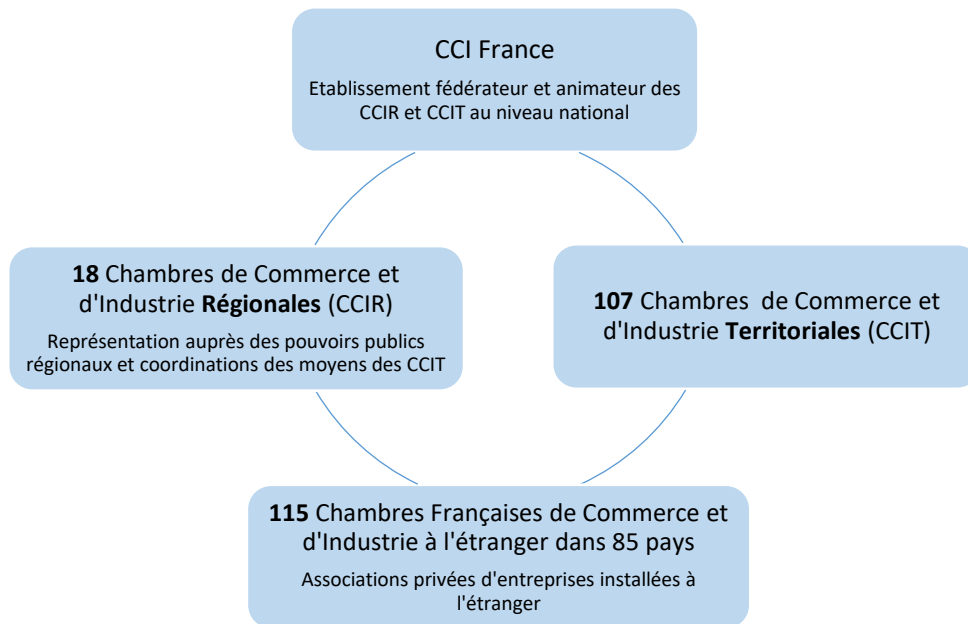
AVANT-PAYS SAVOYARD
Réfèrent : Christine VEYRE DE
SORAS

**ARLYSERE – TARENTOISE -
VANOISE**
Réfèrent : Jean-Sylvain COSTERG

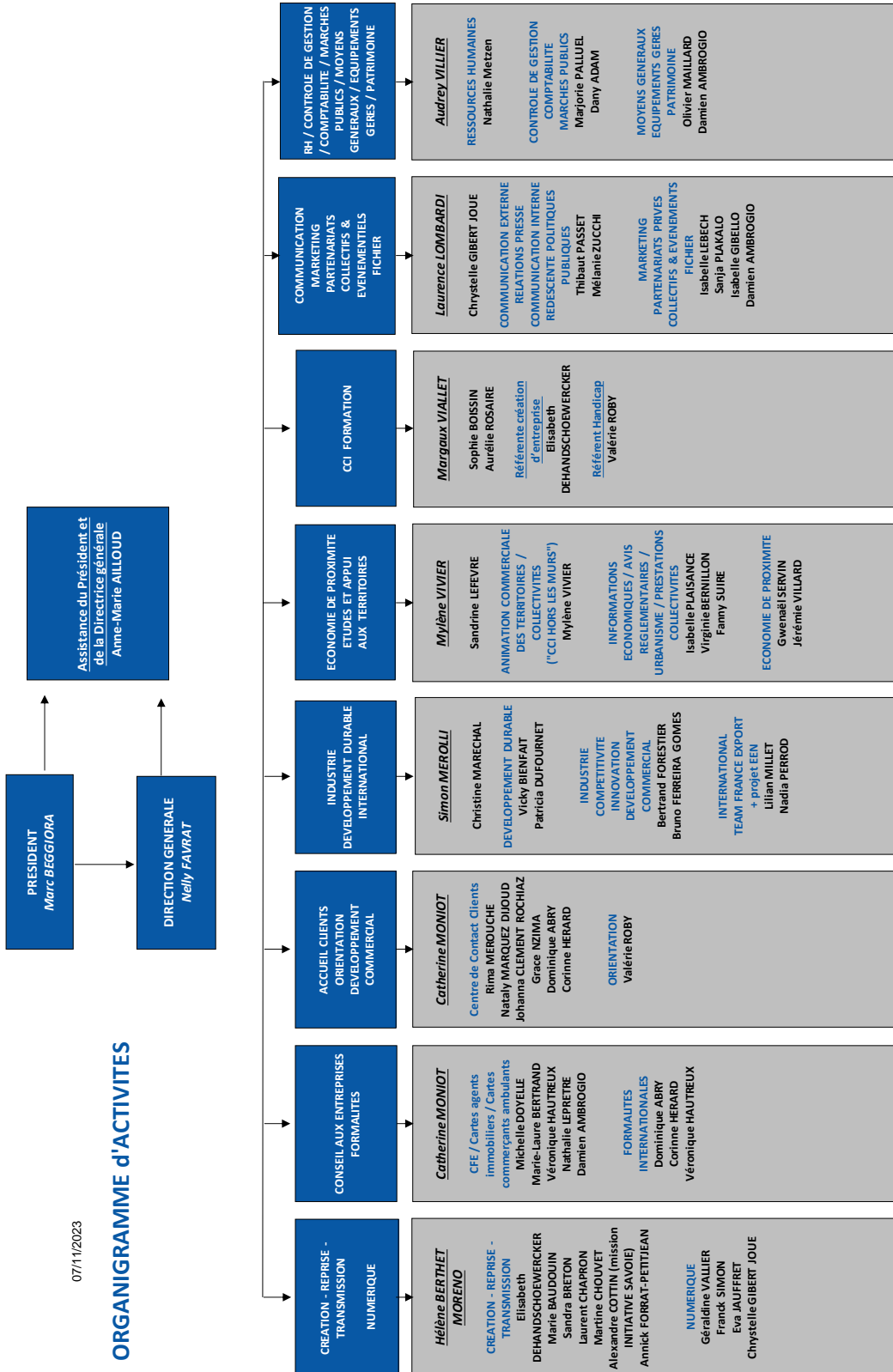
CŒUR DE SAVOIE
Réfèrent : Marcel BAZIN

MAURIENNE
Réfèrent : Bruno CORDAT

Le réseau en France



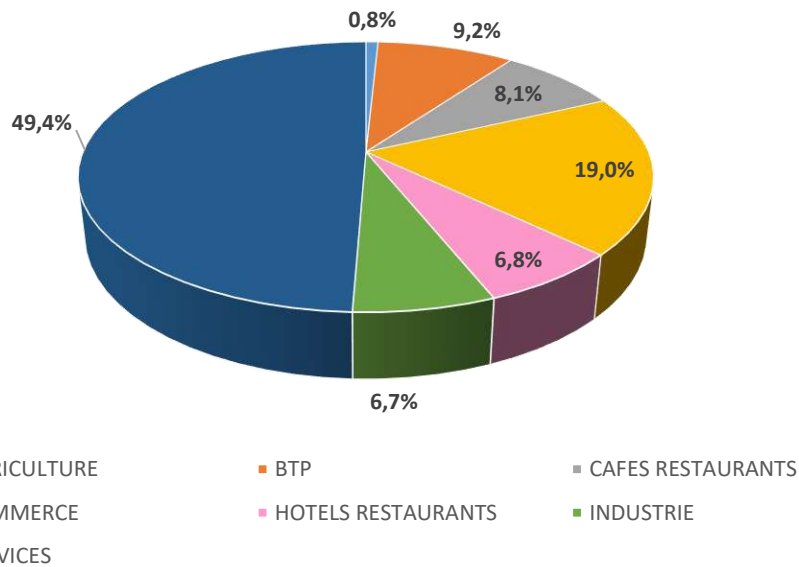
2. Notre organisation



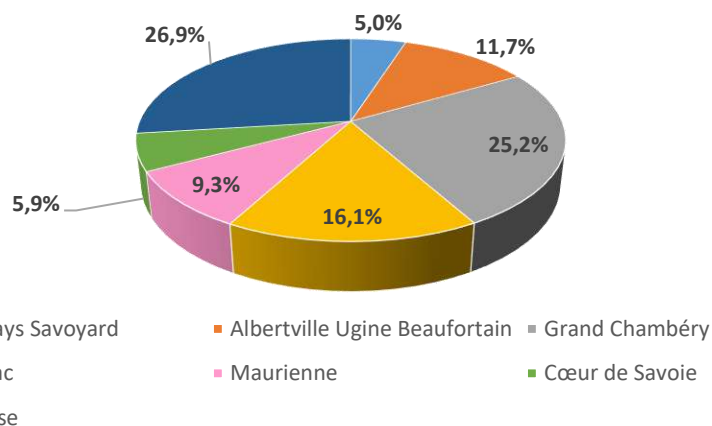
3. Nos ressortissants

37 726 établissements au 31/12/2023

**Répartition des établissements savoyards
par activité au 31/12/2023**



**Répartition des établissements savoyards
par zone géographique au 31/12/2023**



4. Qualité, sécurité, environnement

NOS ENGAGEMENTS : MIEUX CONNAITRE NOS CLIENTS, MIEUX LES SERVIR

1. **Mieux connaître nos clients**, c'est tout d'abord être présent auprès d'eux sur les territoires, avoir une approche complète de leurs besoins, être force de proposition et communiquer efficacement avec eux.
2. **Mieux servir nos clients et accroître leur satisfaction**, c'est placer les clients au cœur de nos préoccupations, analyser leurs souhaits, leurs motifs de satisfaction ou d'insatisfaction, engager les actions préventives et correctives, maîtriser et améliorer nos processus et mesurer l'impact de nos actions
3. **Respecter l'environnement**, c'est bien sûr se conformer aux exigences légales mais aussi appliquer les principes de l'économie circulaire en prévenant les pollutions, augmentant la part de déchets valorisés, maîtrisant nos consommations et favorisant le travail à distance.
4. **Assurer la santé, sécurité au travail, se conformer aux exigences légales**, mais aussi progresser constamment en identifiant les risques et en éliminant les dangers, en procurant des conditions de travail sûres et saines, en favorisant la participation des travailleurs, en consultant les représentants du personnel et en prévenant toute atteinte à la santé physique ou mentale, notamment au regard de la pandémie de Covid-19.
5. **Nous améliorer en permanence**, Nous avons mis en place les processus et les indicateurs nécessaires pour atteindre ces objectifs et nous améliorer en permanence en nous appuyant sur les compétences et la mobilisation de tous dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance et de la Convention d'Objectifs et de Moyens signés avec notre Tutelle.

Nous avons mis en place les processus nécessaires pour atteindre ces objectifs et nous améliorer en permanence en nous appuyant sur les compétences et la mobilisation de tous.

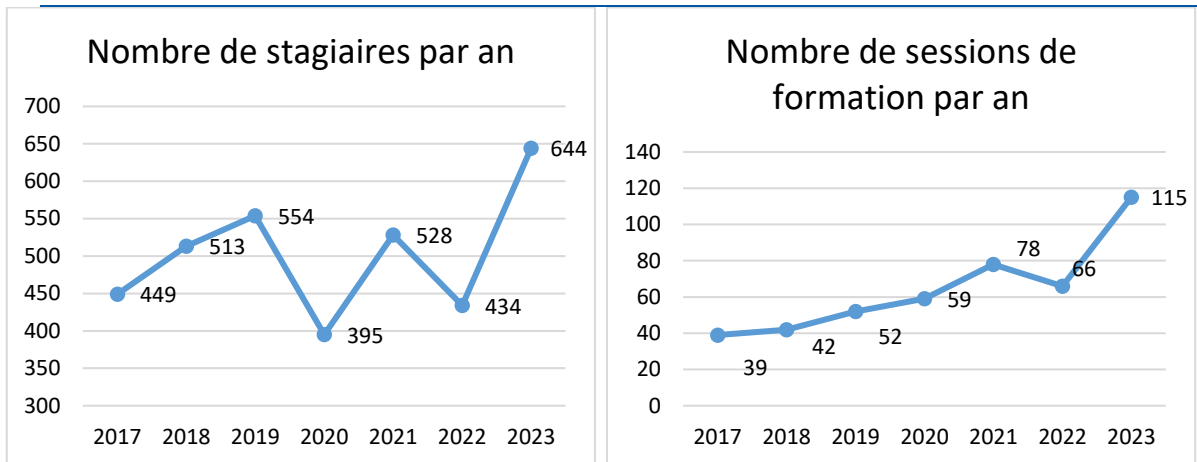
LA CCI SAVOIE EST CERTIFIEE :



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

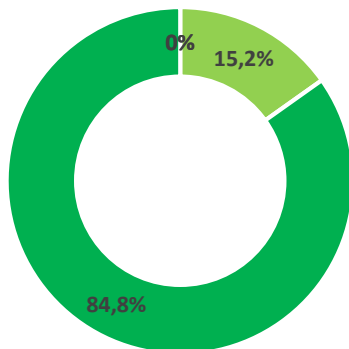
5. Les prestations de formation



Satisfaction et recommandation

Taux de satisfaction 2023

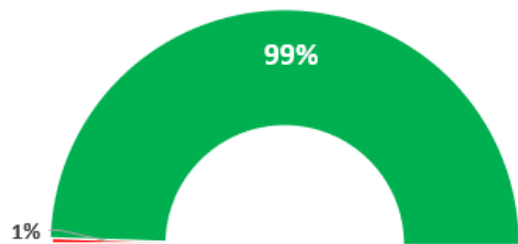
290 répondants



■ Très insatisfait ■ Insatisfait ■ Satisfait ■ Très satisfait

Taux de recommandation 2023

290 répondants



■ Non ■ Oui

6. L'équipe

Un responsable pédagogique

Il est responsable de la prestation de formation et en lien direct avec les stagiaires et les formateurs. Il est garant du bon fonctionnement de la formation (choix des formateurs, salle, matériel mis à disposition, satisfaction des stagiaires et réclamations le cas échéant).

Le responsable pédagogique est à votre disposition en cas de besoin. Il/elle est là pour vous accompagner si vous rencontrez des difficultés (contenu pédagogique, relations avec le formateur et/ ou avec les autres stagiaires, tout inconfort ou difficultés).

Son rôle est avant tout d'écouter, et favoriser la discussion pour trouver la solution la plus adéquate.

Le nom et l'adresse mail du responsable pédagogique de chaque formation est indiqué sur la fiche produit de la formation.

Vous pouvez également le/la joindre par téléphone au **04 57 73 73 73** ou en complétant **le formulaire de dépôt des réclamations** en annexe page 11.

Un chargé de formation

Il est en charge de l'information, du conseil et de la commercialisation des formations. Il accompagne au quotidien les stagiaires dans leur parcours de formation et trouve avec l'aide de nos partenaires des solutions lorsque cela est nécessaire.

Un assistant administratif

Il est en charge de la partie administrative de la formation avant et après la formation. Il peut, pour certaines formations faire un entretien téléphonique préalable afin de s'assurer que la formation corresponde effectivement aux besoins du stagiaire, de son niveau et des prérequis.

Le formateur – la formatrice

Le/la formateur/trice prend en charge le groupe de stagiaires, le contenu et le rythme de la formation dans le respect de la charte formateur. Il intervient notamment sur le déroulé de la formation, la pédagogie et les apports de connaissances techniques / métier. Il ou elle réalise les aménagements nécessaires au programme afin de s'adapter à son groupe de stagiaires.

Il ou elle peut être formateur de profession ou professionnel expert dans son domaine (l'intervention de professionnels experts est mentionnée dans la fiche produit de la formation).

Devenez formateur et transmettez votre expertise

3 formations certifiantes* pour s'adapter à votre besoin :

- 4 JOURS - EXERCER LA MISSION DE FORMATEUR EN ENTREPRISE**
Maîtriser les fondamentaux indispensables pour vous sentir à l'aise dans votre mission de formateur : concevoir, animer et évaluer une séquence de formation.
- 6 JOURS - FORMATION DE FORMATEUR INDÉPENDANT**
Comprendre les obligations liées à votre métier
Optimiser la conception de formation en intégrant la démarche qualité
Concevoir et animer un module de formation à distance.
- 8 JOURS - FORMATION DE FORMATEUR INDÉPENDANT**
Enrichir votre formation par 1,5 jour de créativité pédagogique et une demi-journée d'analyse de vos pratiques de formateur.

Creativité pédagogique : ancrez différemment l'apprentissage

Surprenez et engagez vos apprenants dans des animations ludiques et digitales.

IDÉE

* Eligibles à la certification CCE

Notre offre de formations

Entrepreneuriat
Concrétisez vos projets de création ou de reprise d'entreprise

- 5 jours pour entreprendre (5 jrs)
- Construire sa micro en 4 étapes (2 jrs)
- Reprise d'entreprise : bâtir un projet entrepreneurial durable (5 jrs)

Je construis mon projet en 280h (réservé aux demandeurs d'emploi)

Compétences transversales
Certifiez des compétences issues de l'expérience professionnelle (CCE)**

- Contribuer à la gestion d'entreprise (5 jrs)
- Animer une équipe de travail (management) (4 jrs)
- Mener une négociation commerciale (5 jrs)
- Piloter les actions de communication numérique de l'entreprise (4 jrs)
- Exercer le rôle de tuteur/maitre d'apprentissage en entreprise (2-5 jrs)
- Exercer le rôle de conseiller AFESE
- Traiter la paie (6 jrs)
- Management de projet (6 jrs)

** Le Certificat de Compétences en Entreprise (CCE) permet de certifier des compétences issues de l'expérience professionnelle.

Bureautique
Initiez et/ou perfectionnez-vous sur les 3 logiciels incontournables de l'environnement professionnel

- Excel (initiation ou perfectionnement) (2 jrs)**
- Word (initiation ou perfectionnement) (2 jrs)**
- PowerPoint (initiation ou perfectionnement) (1 jrs)**

Hygiène, santé et réglementation
Cafés, hôtels, restaurants : restez en conformité

Formations obligatoires

- Hygiène alimentaire en restauration commerciale (2 jrs)
- Permis d'exploitation (2,5 jrs)
- Permis d'exploitation chambres et tables d'hôtes (1 jrs)
- Permis d'exploitation - recyclage (1 jrs)
- Vente à emporter de nuit de boissons alcoolisées (1 jrs)
- Classement hôtelier (2h30)
- Maîtriser ses coûts en restauration (1 jrs)

Commerce international et import/export
Appréhendez les aspects douaniers, fiscaux et sécurité à l'international

- Savoir bien répondre à un appel d'offres (1 jrs)
- Maîtriser les règles Incoterms® 2020 - ICC (1 jrs)
- Les fondamentaux du commerce international (2 jrs)
- Déclaration douanière et documents d'accompagnement (1 jrs)
- Optimiser le dédouanement des marchandises (2 jrs)
- Transport international - bien le choisir et maîtriser le coût (1 jrs)
- Déterminer l'origine des marchandises (2 jrs)
- Savoir gérer les opérations triangulaires à l'international (1 jrs)

Numérique
Optimisez votre visibilité et stratégie digitale

- Créer un site internet avec WordPress (3 jrs)**
- Optimiser son référencement naturel (1 jrs)
- Créer un emailing ou une newsletter (1 jrs)
- Recruter via les réseaux sociaux (2 jrs)
- Gagner en productivité avec ChatGPT (2h30)
- Devenez un expert LinkedIn : contenu, visibilité et prospection stratégique (1 jrs)

** Eligible CPF sous condition de souscription à la certification

Qualité, sécurité et environnement
Entrenez une démarche d'amélioration continue

- Eco-conduite et sécurité routière (1 jrs)
- Gestes et postures (1 jrs)

Uniquement en Intra

- Initier une démarche de certification MASE
- Renouveler votre certification MASE (2 jrs)
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST) (2 jrs)
- Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail (SST) (1 jrs)
- Mission économique du CSE (2 jrs)

Immobilier
Professionnels de l'immobilier, formez-vous à distance

100% EN DISTANCE

- Déontologie et non-discrimination de l'accès au logement (1 jrs)
- Développer ses ventes immobilières, adapter sa négociation (1 jrs)
- Rédiger un avis de valeur (1 jrs)
- Retour et suivre les mandats (1 jrs)

Toutes nos formations peuvent être réalisées en intra-entreprise

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Retrouvez l'ensemble de nos formations, leurs programmes et leurs tarifs sur : www.savoie.cci.fr
rubrique « Se former »



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA SAVOIE

Equipe et formateurs

La CCI Savoie s'inscrit au quotidien dans l'accompagnement des entreprises ce qui nous confère une excellente connaissance de vos besoins.

Notre rôle est de vous proposer des formations pratiques, adaptables et en utilisant les nouvelles technologies pédagogiques.

Notre Équipe est composée de formateurs expérimentés et reconnus dans leur expérience d'animation de formation.



Satisfaction en 2022

99,5% de nos clients sont satisfaits ou très satisfaits

Nos principes fondamentaux :

- Délivrer une expertise locale
- Transmettre des compétences directement applicables
- Pratiquer une pédagogie immersive tournée sur l'interactivité.

Margaux Vidalier, responsable service formation

Nos certifications

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualifiée a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Certificat de Compétences en Entreprise



Intra-entreprise

Formez vos équipes où et quand vous le souhaitez !

Conscient que l'adaptabilité de vos équipes est un facteur clé de compétitivité, nous vous proposons des projets de formation sur mesure. Le contenu sera adapté à vos besoins et vos enjeux. Bénéficiez d'un gain de temps considérable et d'une montée en compétences de vos collaborateurs.

Toutes nos formations intra-entreprise sont conçues en collaboration avec l'entreprise, le service pédagogique et le formateur expert.

Vous bénéficiez

- D'un programme personnalisé et adapté aux besoins de votre entreprise
- D'un processus de co-construction du dispositif
- D'un accompagnement tout au long de votre projet, de l'analyse du besoin à la mise en œuvre de la formation

Nos engagements

- Des cas pratiques et orientés métier
- Des durées de formation ajustables et optimisées
- Un contenu entièrement sur mesure



Contact formation

formation@savoie.cci.fr
04 57 73 73 73

www.savoie.cci.fr

RESTEZ CONNECTÉ AVEC LA CCI SAVOIE



Ils témoignent

L'office de tourisme a fait appel en 2022 et en 2023 à la CCI Savoie pour des formations « fiche établissement Google ». Bilan très positif sur la qualité de la formation, les astuces dispensées et l'accompagnement personnalisé de professionnels aux activités variées.

Laurence FLAUT-GUILLAUD, Responsable Pôles parcours & expérience clients
Chambéry Montagne

La CCI Savoie nous a proposé une formation « Gestes et postures » à la carte en intra-entreprise destinée à nos agents de service hospitaliers. Nous avons échangé préalablement avec le formateur sur le fond et la forme de la formation. Cette formation a été appréciée de tous, je la recommande.

Véronique GASQUERES, Responsable Administrative et RH,
Crèche-Arrière Française

CCI SAVOIE
5 rue Salteur - CS 22416 - 73024 Chambéry Cedex
N° SIRET : 518 811 100 0001 - N° de TVA intracommunautaire : FR15 518 811 100
N° de déclaration d'activité formation : 80 72 0044 72
Tous droits réservés - Crédits photos : freepik - iStock

Ne pas lire sur la voie publique - Edition octobre 2023

7. Le déroulement des prestations

Informations préalables

Les informations préalables à la formation, telles que les prérequis, les objectifs pédagogiques, la durée de la formation, les modalités d'accès les tarifs etc. sont mentionnées dans la fiche produit de la formation. Cette fiche produit est à disposition sur le site internet et envoyée à chaque stagiaire lors de son inscription.

Un recueil d'informations préalables (fiche à compléter ou entretien téléphonique) est mis en place auprès de chaque stagiaire afin de s'assurer de l'adéquation entre la formation et le besoin du stagiaire, de son niveau et que les prérequis soient respectés.

Les méthodes et moyens pédagogiques

Chaque formation fait l'objet d'une fiche déroulé présentant les objectifs pédagogiques, moyens mis en œuvre et moyens d'évaluation. Les prestations de formation proposées se veulent très « professionnelles » alliant la théorie à la pratique et à des exemples concrets connus et/ou vécus par les formateurs.

Un test de positionnement est proposé en début et fin de formation afin d'évaluer les apports de connaissances au cours de la formation.

Un récapitulatif est également présenté en milieu de formation, généralement à l'oral afin de faire un point sur les éléments vus précédemment.

Suite à la formation, un questionnaire de satisfaction est proposé à chaud, puis un second à froid (à 3 mois), afin de s'assurer de la satisfaction des stagiaires. Nous prenons ainsi en compte les remarques et pistes d'amélioration afin d'améliorer nos prestations de façon continue.

A la fin de la formation, les stagiaires reçoivent une attestation.



Les moyens techniques

Depuis 2020, en plus de formations en présentiel, la CCI propose également des formations en visioconférence ou des prestations alliant le présentiel et le distanciel.

Les formations effectuées en présentiel, peuvent être dispensées dans les salles de formation de la CCI Savoie (à Chambéry) : dans des salles modulables pouvant accueillir jusqu'à 46 stagiaires et équipées de vidéoprojecteurs, paperboard ; une salle informatique (8 postes) peut également être utilisée.

Mais elles peuvent également être dispensées à l'antenne d'Albertville, dans des salles de location ou directement dans les locaux des entreprises stagiaires.

Le lieu et le mode de formation (présentiel ou distanciel) est précisé dans la fiche produit et/ou dans le mail d'invitation à la formation.



Politique « Handicap » en faveur des stagiaires

Le centre de formation de la CCI de Savoie est engagé dans l'accueil et la formation des personnes en situation de Handicap :

Des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

La prise en compte des besoins en termes d'adaptations pédagogiques (Rythmes, supports, outils, règles d'évaluation...)

Un accompagnement et un suivi tout au long du temps de formation.

Besoin d'un conseil personnalisé ? Contactez notre référent handicap Valérie Roby au 04 57 73 73 73.

8. Nos services

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

Le centre de formalités de la CCI Savoie est l'interlocuteur privilégié pour les démarches administratives liées à la vie des entreprises, de la création à la cessation d'activité.

CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE

Concevoir et tester son projet

Se faire accompagner et trouver des financements

Se mettre en relation avec les professionnels de l'entreprenariat

TRANSMISSION

Diagnostic complet sur la transmission

Rédaction d'une annonce attractive et publication

Se mettre en relation avec des repreneurs potentiels

Avec la plateforme www.transentreprise.com

ORIENTATION

Faire découvrir l'entreprise et les métiers aux jeunes par le biais de stages découverte

Intervenir en collège et lycée pour leur donner les outils numériques de l'orientation

Informers les familles et les jeunes

DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

Accompagner les collectivités du département dans leurs préoccupations économiques et territoriales

Apporter des informations économiques en Savoie (Chiffres clés, conjoncture, tableaux de bord...)

Suivre les projets de développement du territoire pour représenter les entreprises auprès des pouvoirs publics et faire bénéficier aux entreprises des retombées économiques de ces projets

DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

La CCI soutient le développement, la compétitivité et la performance des entreprises, qu'il s'agisse d'une industrie, d'un commerce, d'une entreprise de services ou d'une structure touristique.

Nos conseillers sont à leurs côtés à chaque étape de leur projet.

Piloter son entreprise et consolider son avantage concurrentiel

Se conformer à la réglementation

Innover

Développement commercial

Améliorer son organisation et sa rentabilité

Communiquer pour mieux vendre (salons, trophées...)

Se développer à l'international

Démarche RSE (développement durable, transition énergétique)

Transformation numérique

Santé et sécurité en entreprise

Réseaux, clubs d'entreprises et fédération

SERVICE FORMATION



Une offre sur-mesure pour les dirigeants d'entreprise

Accompagnement collectif ou individuel par des conseillers entourés d'un réseau d'experts

9. Formulaire de dépôt des réclamations

Nom : Prénom :

Nom du formateur :

Intitulé de la formation :

Durée de la formation : Date :

A transmettre à :
VIALLET Margaux
 Adresse mail :
reclamation.formation@savoie.cci.fr
 Téléphone : **04 57 73 73 73**

Description :

.....

.....

.....

.....

.....

Réponse CCI :

.....

.....

.....

.....

Action entreprise :

.....

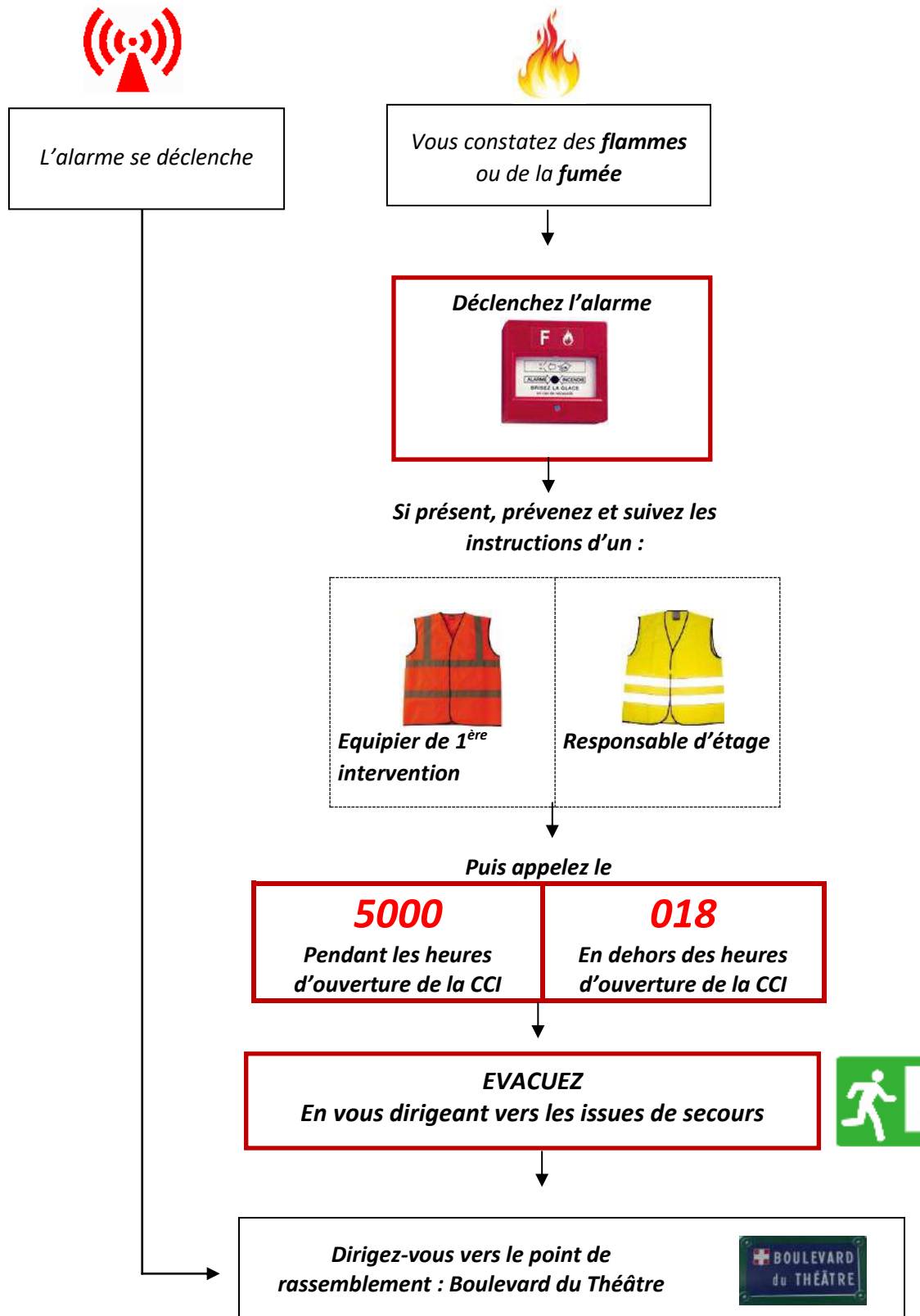
.....

.....

.....

La CCI s'engage à prendre en compte votre réclamation et y apporter toute son attention nécessaire. L'accusé de bonne réception de votre demande vous sera envoyé dans la journée. Le responsable pédagogique reprendra contact avec vous dans la journée.

10. Sécurité



- Fermez les fenêtres et les portes (sans les verrouiller)
- Empruntez toujours les escaliers, jamais l'ascenseur
- Utilisez la passerelle du 3ème si l'accès aux étages inférieurs est bloqué

- N'emportez rien et ne revenez pas en arrière
- Avertissez votre responsable d'étage en cas d'absence d'un salarié, de présence d'une personne à mobilité réduite, et en cas de combustion de produits dangereux

12. Règlement intérieur

Règlement intérieur applicable aux stagiaires en formation continue

Préambule

Le Service Formation est un service de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie qui développe des activités de formation continue (actions de formation de moins de 500 heures).

Le présent règlement intérieur a été adopté par l'assemblée générale de la CCI Savoie le 3 juillet 2013.
Il entre en vigueur à compter du 4 juillet 2013.

Dispositions générales

Article 1

Conformément aux dispositions du code du travail en vigueur, le présent règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité ainsi que les sanctions disciplinaires applicables.

Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires suivant une action de formation professionnelle continue organisée par la Chambre de Commerce et d'industrie de la Savoie dans ses locaux et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Les mesures d'hygiène et de sécurité du présent règlement sont également applicables aux stagiaires des formations organisées par un autre organisme et se déroulant dans les locaux de la CCI Savoie.

Article 3 : Horaires de la Chambre de Commerce et d'industrie de la Savoie

Les horaires d'ouverture de l'accueil sont les suivants : du lundi au vendredi de 8h30 – 12h15 et de 13h45 -17h30.

Article 4 : Politique « handicap » en faveur des stagiaires

Le centre de formation de la CCI de Savoie est engagé dans l'accueil et la formation des personnes en situation de Handicap.
Pour en savoir plus, se rapprocher du référent handicap.

Hygiène, sécurité et environnement

Article 5 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité, d'hygiène et d'environnement en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité, d'hygiène et d'environnement applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 6 : Stationnement

La Chambre de Commerce et d'industrie de la Savoie ne dispose pas de places de parking.

Les stagiaires sont priés de stationner sur les parkings publics se situant aux abords de l'établissement.

Un emplacement pour vélos est prévu devant la CCI Savoie. Le stationnement a lieu aux risques et périls des utilisateurs de l'emplacement, la CCI Savoie n'assurant aucune obligation de garde ni de surveillance.

Article 7 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, il est formellement interdit de fumer au sein des locaux. Dans les locaux de la CCI Savoie cette interdiction s'applique également pour la cigarette électronique.

Article 8 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 9 : Qualité de vie, restauration et environnement

Des équipements (fontaines à eau, distributeurs de boissons) sont à la disposition du public pour rendre la vie plus agréable. La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie ne comprend ni salle ni service destinés à la restauration.

Les papiers, cartons et emballages font l'objet d'un tri sélectif. De façon générale, les règles élémentaires d'hygiène et d'environnement doivent être respectées.

Article 10 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au Responsable du Service Formation ou à son représentant. Les consignes et règles d'intervention sont affichées à tous les étages et applicables par tous.

Article 11 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés à tous les étages de manière à être connus de tous les stagiaires.

En cas d'incendie il est impératif de respecter ces consignes et les instructions du formateur ou des services de secours.

Des exercices d'alerte ont régulièrement lieu dans l'établissement. Les stagiaires doivent se plier aux consignes d'évacuation si une alerte se produit.

Discipline

Article 12 : Lieu et horaires des formations

Les formations ont lieu dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie durant les horaires d'ouverture de l'accueil. Certaines formations peuvent avoir lieu ou se poursuivre après 17H30.

Les horaires des formations sont fixés par le Service Formation et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation qui leur est adressée. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires.

En cas d'absence ou de retard à la formation, le stagiaire en avertit, sans délai, le Service Formation. Le manque d'assiduité peut être sanctionné.

Une fiche de présence est obligatoirement signée par le stagiaire.

Article 13 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 14 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

L'usage des téléphones portables et smartphones est interdit pendant les heures de formation.

Article 15 : Enregistrements - Propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 16 : Responsabilité en cas de vol ou détérioration de biens personnels des stagiaires.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration, au sein de ses locaux, des effets personnels des stagiaires. Il incombe à chaque stagiaire d'être vigilant et de surveiller ses biens personnels.

Article 17 : Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le directeur du service formation ou son représentant.

La procédure disciplinaire est définie par le code du travail (articles R 6352-3 à R 6352-8).

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que le stagiaire ait été préalablement informé des agissements qui lui sont reprochés. A cette fin, le directeur ou son représentant convoque pour un entretien, le stagiaire, par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge, en lui précisant l'objet de la convocation et la faculté de se faire assister, au cours de l'entretien, par la personne de son choix.

Lors de l'entretien, le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Selon sa nature et sa gravité, tout agissement fautif pourra faire l'objet de l'une des sanctions suivantes :

Rappel à l'ordre ;

Avertissement écrit ;

Exclusion temporaire de la formation ;

Exclusion définitive.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

Publicité

Article 18

Un exemplaire du règlement intérieur est transmis à chaque stagiaire, au plus tard avant son inscription définitive à une session de formation.

De plus :

- le présent règlement est consultable sur le site internet www.savoie.cci.fr

- un exemplaire du présent règlement est disponible à l'accueil de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie.

- un guide qualité, sécurité, environnement est disponible à l'accueil.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82.73.01464 73 auprès du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie
Service Formation



À VOS CÔTÉS À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET

SENSIBILISATION ACCOMPAGNEMENT FORMATION CONSEIL

CCI SAVOIE : UN NUMERO 04 57 73 73 73

AU SERVICE DE NOS CLIENTS..., QUELLE QUE SOIT LA QUESTION... !

Chaque demande fait l'objet d'un traitement personnalisé. Que ce soit par téléphone, email ou en rendez-vous individuel, nos conseillers répondront à vos principales problématiques ou vous mettront en relation avec les bons interlocuteurs.

Qualiopi
processus certifié

  **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Dernière révision : 26/02/2024